

# Communiqué de presse – point presse janvier 2016 – CCPMB

## Les projets 2016 de la CCPMB en 7 points

### F pour finances

*La situation financière de la CCPMB est préoccupante. L'année 2016 sera plus difficile encore que 2015. Nous cumulons 3 facteurs :*

- *La perte de dynamique fiscale*
- *Notre contribution au redressement des comptes publics*
- *La participation au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour aider les communes et intercommunalités en plus grande difficulté*

*Cela se traduit par une addition salée de près de 600 000 euros et à 1,2 M d'euros en cumulé avec 2015. Nous grignotons petit à petit nos réserves. Cela influence directement nos investissements à venir. Comment pouvons-nous envisager l'avenir sereinement avec de telle perspective ? Nous ne sommes plus en mesure d'envisager de nouveaux projets avec ce manque à gagner.*

### O pour ordures ménagères

*Avant tout, rappelons que le service « collecte et traitement des ordures ménagères » représente la majeure partie de notre activité à la CCPMB, tant financièrement (40 % de notre budget global actuellement) qu'au niveau des effectifs (plus de 55 % des effectifs totaux). Pour connaître le coût réel et unique du service, un **budget annexe**, uniquement dédié à cette activité, a été créé le 1<sup>er</sup> janvier. Cela nous permettra d'évaluer les sommes que nous lui consacrons ainsi que son déficit réel. Mais nous savons d'ors et déjà que **la TEOM est insuffisante** pour couvrir le coût du service. Il faut savoir que notre taux en 2014, **6,76 %** est en dessous des taux moyens des autres territoires (le taux de TEOM de la Communauté de Communes de la Vallée Chamonix Mont Blanc est à 8,60 %, moyenne de la Haute Savoie 8,14 et moyenne de la Savoie 9,58 %)*

*Nous avons également lancé une étude d'optimisation du service depuis l'automne 2015. En connaissant précisément les forces et les faiblesses de ce service à la pollution, nous travaillons sur la mise en place de solutions efficaces pour équilibrer le budget. Nous recherchons par exemple à optimiser l'utilisation des 4 déchèteries du territoire. En 2015, nous avons déjà fait **310 000 euros d'économies** grâce aux réorganisations du service et nous poursuivrons nos efforts dans ce sens.*

*Nous souhaitons également insister sur le fait que la collectivité prend en charge les déchets ménagers de la population des 10 communes. Actuellement nous nous occupons également des déchets professionnels. Mais au vu du contexte financier actuel, nous ne serons plus en mesure de nous en charger. Les entreprises devront supporter les frais d'élimination des déchets qu'elles génèrent.*

### T pour transport, la 2<sup>e</sup> principale activité de la CCPMB

*Après les ordures ménagères, le transport représente notre deuxième compétence. Nous gérons le **transport à la demande** – le Facilibus, dont nous avons délégué l'organisation à Borini.*

*Nous nous sommes lancés également dans deux projets ambitieux pour tenter de proposer des solutions alternatives aux déplacements en voiture, responsables d'une part importante de la pollution dans la vallée.*

*D'une part, une **étude de faisabilité sur le développement du vélo électrique** dont nous espérons voire aboutir à des résultats concrets en 2016.*

*D'autre part, nous sommes moteurs pour mettre progressivement en place un **Plan de Déplacement Inter-Entreprises** sur la PAE du Mont-Blanc (où se situe le siège de la CCPMB). Celui-ci a pour but d'encourager*

les travailleurs de la PAE à venir en covoiturage ou en transport en communs plutôt qu'en voiture individuelle.

Et bien sur, et pas des moindres, le **transport scolaire** qui concerne plus de 3 000 élèves chaque année. Pour la rentrée prochaine, les inscriptions à ce service seront possibles en ligne, directement sur notre site internet.

## **G pour GEMAPI**

En 2015, les événements ont montré que nous avons fait le bon choix à la CCPMB, en devenant la **Première Communauté de Communes de Haute-Savoie** à se charger de la compétence GEMAPI - « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

Des inondations en mai dernier. L'Arve à son plus haut niveau en janvier... Ces événements prouvent la nécessité pour la CCPMB de se doter de moyens pour financer l'aménagement de ses cours d'eau. Les contribuables de nos 10 communes verront donc une nouvelle ligne apparaître sur leur feuille d'impôt dès ce printemps **pour garantir la sécurité de tous les habitants** du territoire. Pour 2016, la GEMAPI représentera un budget de **355 000 euros** et concerne toutes nos communes. Nous sommes particulièrement heureux de bénéficier de l'expertise du SM3A dont les compétences en matière de gestion des cours d'eau n'est plus à prouver !

## **S pour sport pour tous : les 10 ans du Pass Scolaire**

Les communes membres de la CCPMB ont créé le Pass Scolaire pour permettre à un maximum nos jeunes de profiter de leur environnement privilégié en leur proposant un accès aux stations de ski du Pays du Mont-Blanc (Vallée de Chamonix compris) à un prix accessible. Le succès de cette opération ne s'est jamais démenti puisque nous fêtons cette année sa 10<sup>e</sup> édition.

Pour célébrer cet anniversaire, le Pass devient annuel, donnant accès aux remontées ouvertes l'été pour faciliter la pratique du VTT ou de la randonnée. Nous avons aussi souhaité inviter tous les jeunes bénéficiaires du Pass à nous rencontrer au cours d'un événement festif organisé au début de l'été. Une belle manière de valoriser cette action.

## **L pour Logement**

C'est un axe de travail primordial pour notre intercommunalité en 2016. Nous avons amorcé un élan pour inciter la construction ou la rénovation de logements.

- Le Programme local de l'habitat (PLH)

Lancement : 2014

**XXX euros investis** par la CCPMB qui ont permis la construction de **XX logements...**

C'est très peu connu, mais il faut savoir que nos communes peuvent réaliser des constructions uniquement grâce à l'investissement de la CCPMB : nous mettons 40 euros d'aide par m<sup>2</sup> construits dans le cadre du PLH.

2016 sera marqué par :

- La **mise en place de notre partenariat avec Prioriterre** qui prévoit la tenue d'une permanence mensuelle permettant à chaque habitant d'avoir des conseils pour améliorer la qualité de son habitat, le prêt d'un thermo-kit pour analyser les pertes énergétiques de son logement. Ces actions visent à soutenir les propriétaires qui s'engagent dans des travaux de réduction des dépenses énergétiques dans leur habitat.

- **La mise en place du Programme d'Intérêt Général (PIG) qui concerne plus directement les foyers à faibles ou moyens revenus**  
Grâce à la mobilisation de la CCPMB, plus de 3 M d'euros aides de l'Etat seront obtenues. Et pour chaque logement aidé, l'intercommunalité mettra une prime de 1 000 euros.

• 220 ménages très modestes, logements antérieurs à 1975, propriétaires occupants
• 40 ménages modestes, propriétaires occupants
• 60 logements de propriétaires bailleurs
<b>Total = 320 ménages aidés</b>

Nous renforçons notre investissement pour améliorer la qualité de l'habitat sur son territoire, le rendre moins énergivore et contribuer ainsi à limiter les problèmes de dégradation de la qualité de l'air liés en partie au chauffage au bois.

D'ailleurs il est important de rappeler que 2016 est aussi la dernière année de l'opération « **Fonds Air Bois** ». Pour mémoire cette opération est menée dans le cadre du PPA de la Vallée de l'Arve. C'est d'ores et déjà une belle réussite sur notre territoire mais je suis sûr que cette année sera marquée par davantage de mobilisation de nos habitants pour bénéficier de cette belle opportunité pour changer leur matériel de chauffage au bois.

### **E pour environnement**

Dans chaque action menée par la CCPMB, notre préoccupation numéro 1 est la protection de l'environnement. Comme nous avons pu le montrer au travers de nos actions pour le logement, le transport mais aussi la mobilité... tout va dans ce sens.

Nos investissements pour le service « déchets » traduit également cette préoccupation : nous choisissons un matériel toujours plus DD. Nous avons également décidé de mettre en place une campagne de communication pour inciter les habitants du territoire à réduire les déchets et mieux trier leurs déchets.

Nos animateurs Nature sensibilisent également nos jeunes mais aussi les habitants et touristes, à l'importance de la préservation de la nature qui nous entoure.

En 2015, nous avons soutenu le projet de jeunes lycéens qui avaient créé un drone pour mesurer la qualité de l'air à plusieurs niveaux. Un projet novateur et reconnu par tous. Je souhaite qu'on puisse à nouveau être amené à soutenir de beau projet comme celui-ci.

### **N pour loi NOTRe**

C'est le défi à relever pour 2016 mais également les années à venir.

Je tiens à souligner et à mettre en avant tout le travail qui a été fait depuis de nombreux mois que ce soit par le personnel de la CCPMB mais aussi par de nombreux élus et en particulier notre Vice-Présidente au tourisme, Catherine Jullien et son prédécesseur et maire actuel de Praz-sur-Arly et chargé de la culture à la CCPMB, Yann Jaccaz. Ils se sont mobilisés pour défendre les intérêts de chacune de nos stations. Et je suis ravi de voir que le gouvernement ait bien compris que la loi ne pouvait pas rester en l'état et ne pouvait pas s'appliquer de la même manière partout. En qualité de Président de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc et non maire de Sallanches, je suis très sensible aux problématiques touristiques. Et je me suis également mobilisé notamment auprès de notre Préfet.

### **A comme aides captées par la Communauté de Communes**

Les actions de la CCPMB permettent de mobiliser de nombreux financements (de l'Etat, de l'Europe ou de la Région) qui bénéficient directement aux communes, aux entreprises, aux associations ou même aux particuliers du territoire.

Ainsi certaines missions de la CCPMB ont un effet levier pour capter des financements au bénéfice du territoire !

L'évaluation de ces crédits "captés" au bénéfice du territoire est réalisée pour 5 ans, jusqu'en 2020 pour une moyenne annuelle de **plus de 2 millions d'euros par an**.

Quelques exemples :

Arve Pure 2018	<i>Aides pour les entreprises du territoire, avec un montant maximum de 200K€ pour chaque projet de mise aux normes des systèmes de rejet des eaux dans le milieu naturel.</i>	1 500 K€
Sentiers : balisages	<i>Chartes de balisage, commandes de matériel de balisage pour le compte des communes, schéma directeur de randonnée qui permet de bénéficier d'une convention au titre du PDIPR. Le coût de réalisation de ce schéma est de 30K€ et sera financé à hauteur de 18K€ par le Département. Sur le précédent PDIPR, grâce au travail de la CCPMB, les communes ont pu récupérer près de 60K€ de subventions pour la réfection des sentiers et leur balisage</i>	60 K€
Tourisme et développement du territoire	<i>Projet Espaces Valléens</i>	1 800 K€
Agriculture et forêts	<i>A destinations des exploitants ou propriétaires</i>	2 700 K€
...		